

PROCES-VERBAL du Conseil Administratif du Centre d'Action Sociale de la commune de Mexy

Date de convocation : 30 janvier 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le sept février à 17h00, le Conseil administratif du Centre d'Action Sociale de la Commune de Mexy, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Noël BELLI, Vice- Président.

Présents :

- Mme Danielle GUILLAUME
- Mme Bernadette MUTH
- Mme Maria PIETREZYKOWSKI
- Mme Céline RACADOT
- Mme Françoise SALVI
- Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI
- Mme Christelle TEKRANE
- M Noël BELLI
- M Éric MARTINEZ

Excusées:

- Mme MORREALE Sophie
- M Frédéric WILMIN

Les membres présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance.

- ❖ Présentation du bilan du Compte administratif 2022.
- ❖ Débat d'orientation budgétaire pour 2023
- ❖ Questions diverses

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil en date du 15 décembre 2022. Le procès-verbal n'apporte aucune remarque et est adopté.

Point 1 : Présentation du bilan du Compte administratif 2022

Une annexe est fournie à chaque membre du Conseil d'administration du CCAS.

M. BELLI, Vice-président présente chaque chapitre du compte administratif.

En conclusion, M. BELLI présente l'affectation du résultat comme suit :

Affectation du résultat

002 Excédent de fonctionnement reporté année 2022 : 4 015,59€

Déficit de fonctionnement année 2022 : - 2 648,87€

002 Excédent de fonctionnement reporté pour l'année 2023 : 1 366,72€

M. BELLI évoque l'objectif depuis 2020 de réduire l'excédent de fonctionnement. Le choix de réduire la subvention de la commune à 6 000€ a été judicieux.

Point 2 : Débat d'orientation budgétaire pour 2023

Une annexe est fournie à chaque membre du Conseil d'administration du CCAS

M. BELLI rappelle aux membres la mise en place de la nouvelle nomenclature M57. Certaines désignations peuvent être différentes ou regrouper plusieurs articles.

Concernant les recettes du fonctionnement :

Avec l'augmentation des prix liés au gaz et à l'électricité, ainsi que de l'inflation, M. BELLI craint que nombreux foyers rencontrent des difficultés financières. Pour pallier à l'éventualité des demandes, M. BELLI préconise pour l'année 2023 de demander à la commune une subvention de 9 000€. L'ensemble des membres valident cette décision.

Concernant les dépenses du fonctionnement :

Après la présentation des prévisions, Mme SCHLIENGER-MORETTI demande l'augmentation de l'article 623 - Publicité, publications, relations publiques.

Après discussion, l'ensemble des membres valident cette demande.

Point 3 : Questions diverses.

Mme SCHLIENGER-MORETTI évoque le projet des rencontres musicales intergénérationnelles. Ces rencontres musicales comprennent des ateliers de fabrication d'instruments de musique à partir de matériaux récupérés et des temps de jeu musical en créant un orchestre éphémère. Dès les dates fixées, une communication sera faite.

De plus, Mme SCHLIENGER-MORETTI propose au Conseil d'administration d'organiser un événement à l'occasion de Septembre en Or pour la lutte contre les cancers des enfants afin de récolter des dons. L'ensemble des membres valident cette proposition.

La séance est levée à 18h00.